

D2023-128

VILLE DU PECQ
D E C I S I O N
1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Contrat d'assistance ODYSSEE INGENIERIE

Laurence BERNARD, Maire de la ville du Pecq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

Vu la délibération n° 22-2-6 du conseil municipal du 6 avril 2022 autorisant Mme le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée concernant les fournitures et/ou les services ainsi que des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée jusqu'à 500 000 € HT inclus concernant les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

De signer avec la société ODYSSEE INGENIERIE, sis(e) 210, avenue Jean Jaurès, 69007 LYON, un contrat pour l'assistance technique et téléphonique pour le logiciel « ACROPLIS » pour un montant annuel de 1 200 € HT soit 1 440 € TTC.

De préciser que le contrat prend effet au 01/01/2024 pour une durée de 1 an et pourra être reconduit tacitement pour une durée de 4 ans.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion.

Le Pecq, le 19/10/2023



Le Maire

Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20231019-D2023-128-CC
Date de télétransmission : 24/10/2023
Date de réception préfecture : 24/10/2023